

ALAE-ALSH

ALAE (accueil de loisirs associés à l'école)

La Communauté de Communes Terres du Lauragais en relation avec les municipalités a mis en place des structures de loisirs au sein des écoles pour vos enfants âgés de 3 à 11 ans.

L'ALAE accueille vos enfants tous les matins, midis et soirs en dehors du temps de classe dans un bâtiment dédié pour les enfants et leurs animateurs.

Horaires de l'ALAE

Du Lundi au Vendredi (mercredi matin uniquement)

7h30-8h35 / 11h45-13h50 / 16h15-18h30

Contact : Sindy-Rella UGUEN – David ROUCH

Tél : 0681631184 / claeclsh.calmont@terres-du-lauragais.fr





ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)

Afin de répondre à des besoins forts de prise en charge d'enfants de 3/11 ans sur l'ensemble des temps de vacances et les mercredis, la Communauté de Communes, sous l'impulsion de la commission Enfance, a mis en place des ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) qui sont ouverts pour les vacances d'hiver, de printemps, d'été (mois de juillet) et d'automne, ainsi que les mercredis.

Fermé en août et en décembre

Horaires de l'ALSH

Les mercredis # après le temps scolaire jusqu'à 18h30.

Les vacances scolaires de 7h30 à 18h30

Contact : Sindy-Rella UGUEN – David ROUCH

Tél : 0681631184 / clae.clshcalmont@terres-du-lauragais.fr

Pour s'inscrire à l'ALAE et/ou à l'ALSH, un dossier est obligatoire :

[https://www.terres-du-lauragais.fr/_plugins/flipbook/terresdulauragais3/_attachments-flipbook/nouvel-article-65/Dossier%20unique\(1\)-1.pdf/_contents/ametys-internal%253Asites/terresdulauragais3/ametys-internal%253Acontents/nouvel-article-65/ametys-internal%253Aattachments/Dossier%20unique\(1\)-1.pdf/book.html](https://www.terres-du-lauragais.fr/_plugins/flipbook/terresdulauragais3/_attachments-flipbook/nouvel-article-65/Dossier%20unique(1)-1.pdf/_contents/ametys-internal%253Asites/terresdulauragais3/ametys-internal%253Acontents/nouvel-article-65/ametys-internal%253Aattachments/Dossier%20unique(1)-1.pdf/book.html)